

Gendarmerie nationale algérienne

Année de création : 1962

Ministère de rattachement : ministère de la défense nationale

Statut du dirigeant : militaire

Adresse du siège ou de l'état-major central
Route des dunes BP 28, Cheraga Rp, ALGER - Algérie

Site web : https://www.mdn.dz/site_cgn/accueil_fr.php



Histoire de l'Institution

Implantée en Algérie à partir de juin 1830, la gendarmerie française a exercé ses prérogatives sur ce territoire transformé, en départements français, jusqu'à l'indépendance proclamée en 1962. La Gendarmerie nationale algérienne est créée par l'ordonnance n° 62-019 du 23 août 1962 signée par le président de l'Exécutif provisoire de l'État algérien, Abder-rahmane Farès. Son premier commandant en chef est le colonel Ahmed Bencherif (1962-1977). Dès 1963, son personnel se dote d'un uniforme de couleur vert foncé et arbore l'insigne actuel réalisé par Mohamed Racem. À partir de 1969, la Gendarmerie nationale algérienne accélère le processus d'arabisation de ses structures et l'emploi de la langue arabe. La France participe à la formation de son personnel jusqu'en 1971. Les effectifs augmentent, passant de 3 000 hommes en 1962 à 10 500 hommes en 1987.



Dans les années 1980, la Gendarmerie nationale algérienne doit faire face au printemps berbère de 1980 et aux émeutes de Sétif de 1986. Pendant cette période de forte tension sociale, un décret présidentiel, daté du mois de mai 1988, précise davantage les missions et l'organisation de la Gendarmerie nationale algérienne. Le corps s'adapte à la nouvelle constitution, élaborée après les émeutes d'octobre 1988, qui prône la démocratie et le multipartisme.

En 1991, ce processus est brutalement interrompu par la victoire électorale du Front islamique du salut (FIS) visant l'instauration d'un État islamique. Confrontée à une véritable guerre civile, la Gendarmerie nationale algérienne, forte d'environ 45 000 hommes, est insérée dans le dispositif global de lutte contre le Groupe islamique armé

(GIA). En 1999, l'avènement du président Abdelaziz Bouteflika ramène la paix civile. La Gendarmerie nationale algérienne connaît un important essor en termes d'effectifs et de moyens, depuis le début des années 2000. Le décret présidentiel n°009-143 du 2 avril 2009 réorganise le corps et le conforte dans l'accomplissement de ses missions tant de police judiciaire et administrative que militaires. Ce décret lui confère une réelle autonomie en matière de budget et de gestion financière. La Gendarmerie nationale algérienne s'ouvre davantage sur l'extérieur en développant des relations de coopération avec les autres gendarmeries et corps similaires des autres pays.



Organisation

Partie intégrante de l'Armée Nationale Populaire (ANP), la Gendarmerie nationale algérienne est placée sous l'autorité du ministre de la Défense nationale. Elle est commandée par un officier général, « Commandant de la Gendarmerie nationale », nommé par décret présidentiel

Administration centrale

À l'échelon central, le commandement de la Gendarmerie nationale algérienne se trouve à Chéraga, dans la banlieue ouest d'Alger. Il comprend un centre des opérations (CO) articulé en 7 directions. Ces directions sont structurées en divisions opérationnelles (11 au total) et en services centraux techniques et administratifs (10 au total).

Organisation territoriale

À l'échelon régional, 6 commandements régionaux correspondent aux 6 régions militaires. À l'échelon local, on trouve :

- 58 groupements territoriaux placés au niveau de la wilaya (département) ;
- 234 compagnies territoriales placées au niveau de la daïra (arrondissement) ;
- 1364 brigades territoriales placées au niveau de la commune.



Formations spécialisées

La GNA dispose aussi :

- de formations de maintien de l'ordre organisées en unités constituées (38 groupements d'intervention et de réserve (GIR), 161 escadrons d'intervention et 38 groupes d'intervention et de neutralisation) ;
- de formations de gardes-frontières : 1 commandement central, 5 circonscriptions régionales,
 - 19 groupements, 77 escadrons et 173 postes avancés ;
- d'autres formations spécialisées, parmi lesquelles on trouve :
 - le détachement spécial d'intervention (DSI) équivalent du GIGN français,
 - du 11^e escadron aérien de la Gendarmerie nationale,
- des unités territoriales spécialisées agissant en appui des unités territoriales : sections de recherches rattachées aux groupements et chargées des affaires judiciaires importantes (19), cellules de scènes de crime (34), sections de sécurité et d'intervention (58), équipes cynotechniques (293), escadrons de sécurité routière (37) et brigades de sécurité routière (71) rattachées aux groupements et chargées de la surveillance du réseau routier (environ 110 000 km), brigades maritimes (12) rattachées aux groupements et chargées de la lutte contre l'immigration irrégulière et les trafics illicites,
- l'institut national de criminalistique et de criminologie de la Gendarmerie nationale situé à Bouchaoui (banlieue ouest d'Alger)



Missions

Le décret présidentiel n°09-143 du 27 avril 2009 portant missions et organisation de la Gendarmerie nationale dispose que cette institution est une force militaire investie de missions de sécurité publique. La Gendarmerie nationale algérienne exerce ses missions au profit de tous les départements ministériels, en particulier ceux de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense. Par ailleurs, à travers son corps de garde-frontières, elle assure le contrôle de la circulation des personnes et des marchandises tout au long des 6.343 kilomètres de frontières terrestres.

La Gendarmerie nationale algérienne doit donc particulièrement faire face aux trafics transfrontaliers (stupéfiants, contrebande, armes, etc.), aux groupes terroristes évoluant le plus souvent en milieu rural et aux problématiques de sécurité et de circulation routières.

Ressources humaines

La Gendarmerie nationale algérienne compte 140 000 hommes et femmes. Elle est constituée en 3 corps : les officiers (5 %), les sous-officiers (54 %) et les gendarmes auxiliaires (40 %). Le reste des effectifs est constitué à la marge de civils et d'appelés du contingent. L'institution s'est féminisée à partir de 2004.

- Les officiers sont formés sur 3 ans.
- Les sous-officiers sont formés sur 2 ans.
- Les gendarmes auxiliaires sont des engagés appelés à servir pour une durée maximum de 20 ans.



Organismes de formation

Quatre écoles :

- École supérieure de la Gendarmerie nationale des Issers pour les officiers ;
- Écoles de Sidi-Bel-Abbès, de Sétif et de M'Daourouche pour les sous-officiers ;
- 6 centres d'instruction (4 centres d'instruction de gendarmes auxiliaires, un centre d'instruction motocycliste et un centre d'instruction cynotechnique de Bainem, dans la banlieue d'Alger).

Capacités particulières :

Aéronautiques

Hélicoptères Agusta Westland AW 109 et Agusta Westland AW 109 Koala équipés de caméras de surveillance.

Blindés

Véhicules blindés de transport et de combat de type Fahd 200 Egyptiens, LM 100 de fabrication roumaine rééquipés localement, ainsi que des Panhard M3 et AML 60 de fabrication française.

Armements individuels :

Généralement fournis par l'industrie militaire algérienne ; c'est le cas pour les gilets pare-balles, les casques de protection balistique, les brêlages de combats, les pistolets semi-automatiques Makarov et les fusils d'assaut automatiques Kalachnikov produits localement sous licence.

La GNA ne possède ni avion, ni bateau (il n'existe pas de gendarmeries spécialisées). Sur mer, la plupart des missions de service public incombent au Corps national des Gardes-côtes qui est placé sous l'autorité du chef d'état-major de la Marine.



Liens avec la gendarmerie française

La coopération entre la Gendarmerie nationale algérienne et la Gendarmerie nationale française est particulièrement développée. Elle répond aux priorités définies par les Algériens : criminalistique et police technique et scientifique, police judiciaire, sécurité routière, intervention spécialisée, formation de formateurs et soutien logistique.

Après plusieurs années au cours desquelles crise sanitaire et crise diplomatique ont considérablement réduit le nombre d'actions de coopération technique menées entre les gendarmeries française et algérienne (12 actions en 2019), les perspectives sont à l'embellie depuis la tenue de la 8^{ème} COMIX à Paris en décembre 2022 qui a permis de programmer une quinzaine d'action pour 2023.

